Note de synthèse

Séance publique

SERVICE AFFAIRES GENERALES

(1) Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026 - Approbation

Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

(2) Projet de motion contre les visites domiciliaires pour les personnes en séjour irrégulier - Approbation

Suite au report, en séance du 17/12/2025, d'un projet de motion transmis par courriel du 11 décembre 2025 de Madame Sarah Wagschal contre les visites domiciliaires pour les personnes en séjour irrégulier, il est proposé au Conseil communal d'approuver le projet de motion remanié.

(3) ASBL « Syndicat d'initiative de La Hulpe – Terre de Sculpture » - Révision des statuts - Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le projet de statuts modifiés de l'ASBL « Syndicat d'initiative de La Hulpe – Terre de Sculpture », tel qu'il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Association.

SERVICE SECRETARIAT BOURGMESTRE

(4) Cabinet du Bourgmestre - Convention de mise à disposition de deux tableaux céramiques entre la Commune de La Hulpe et la Fabrique d'église Saint-Nicolas - Approbation

Le Conseil communal voudra bien trouver ci-joint pour approbation une convention de mise à disposition de deux tableaux céramiques entre la Commune de La Hulpe et la Fabrique d'église Saint-Nicolas.

Note explicative :

Dans le cadre des festivités organisées en 2026 à l'occasion du 800e anniversaire de l'église Saint-Nicolas de La Hulpe, la Commune de La Hulpe a commandé la réalisation de deux tableaux céramiques, conformément à la Convention de collaboration artistique signée le 05/09/2025.

Ces œuvres ont été conçues pour être exposées de manière permanente au cœur de l'église Saint-Nicolas.

La Commune de La Hulpe, propriétaire desdites œuvres, souhaite en permettre l'exposition et la conservation au sein de l'église, au bénéfice des La Hulpoises, La Hulpois et de la communauté paroissiale.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités selon lesquelles la Commune met ces œuvres à disposition de la Fabrique d'église Saint-Nicolas.

SERVICE CADRE DE VIE - URBANISME

(5) Dossier 2019-251 - Commune de La Hulpe - Domaine de Nysdam - Maison du garde - Chaussée de Bruxelles 70 - Bail emphytéotique et bail de droit commun - Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les projets de bail emphytéotique et de bail de droit commun établis par la société [occultation RGPD] concernant la maison du garde et le terrain qui l'entoure, chaussée de Bruxelles 70, cadastrés section C 11 b, 10 partie et 11 c partie, d'une contenance totale de 5 ares. Pour rappel :
Décision du Conseil communal du 3/05/2004 décidant d'approuver le projet de convention de bail emphytéotique au profit de la commune cédé par la société [occultation RGPD] concernant l'ancienne maison du garde du Domaine Nysdam, chaussée de Bruxelles 109.
L'opération envisagée est la conclusion d'un bail emphytéotique sur le volume de la maison du garde et la conclusion d'un bail de droit commun sur le terrain.
Le plan de division a été établi le 21 novembre 2025 par [occultation RGPD] géomètre, et validé par le Collège communal en séance du 2/2/2026.

(6) Aménagement du territoire – AC La Hulpe – Révision du Schéma de développement communal –Mode et conditions de passation du marché de services relatifs à l'élaboration d'un schéma de développement communal global, en révision du schéma de structure existant, avec rapport sur les incidences environnementales – Approbation

Le cahier des charges n°2017-148 relatif au marché de services relatifs à l'élaboration d'un schéma de développement communal global, en révision du schéma de structure existant, avec rapport sur les incidences environnementales, conformément à la législation relative à l'aménagement du territoire a été établi par l'INBW en collaboration avec la Commune. Il est proposé au Conseil communal d'approuver le mode et les conditions de passation de ce marché.
Pour rappel :
En séance du 17 octobre 2017, le Conseil communal a décidé :

- De réviser sur l'ensemble du territoire communal le Schéma de structure communal ayant acquis valeur de Schéma de développement communal depuis l'entrée en vigueur du Codt.
- D'approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché "Révision du Schéma de structure communal ayant acquis valeur de Schéma de développement communal – Mission d'auteur.

En séance du 7/3/2018, le Conseil communal a décidé de désigner le bureau d'études [occultation RGPD] pour la mission d'auteur de projet de la révision, sur l'ensemble du territoire communal, du Schéma de structure communal ayant acquis valeur de Schéma de développement communal depuis l'entrée en vigueur du Codt.
Début 2025, [occultation RGPD] représentant le bureau Aménagement sc, a annoncé l'arrêt prochain des activités de son bureau.
En séance du 04/09/2025 le Conseil a approuvé la convention d'assistance à maîtrise d'Ouvrage, entre la Commune de La Hulpe et la société coopérative « In BW Association intercommunale », pour la mission de révision du Schéma de développement communal de La Hulpe, conformément à la législation relative à l'aménagement du territoire et sur l'ensemble de son territoire communal.

SERVICE CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

(7) Environnement - Lutte contre le frelon asiatique - Règlement - Approbation

Depuis 2023, le Collège Communal prévoit un crédit budgétaire pour la neutralisation de nids situés dans les domaines public et privé.
La volonté du Collège est de poursuivre cette action et d'encadrer le soutien communal par un règlement.
Les destructions seront réalisées par un neutralisateur agréé.
En séance du 02 février 2026, le Collège communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à un marché de services pour la destruction de nids de frelon asiatique sur le territoire communal de La Hulpe (copie ci-jointe).
Il est proposé au Conseil communal d'approuver un règlement relatif à la destruction des nids de frelons asiatiques dans les domaines public et privé.
Le présent règlement concerne uniquement la destruction de nids de frelons asiatiques sur les domaines privé et public ; il ne concerne pas les interventions pour la destruction des nids de frelons européens, de guêpes et d'espèces protégées telles les abeilles.
En 2026, la lutte sera complétée par une campagne de piégeage au printemps. La Commune de La Hulpe va collaborer avec la Province du Brabant wallon dans le cadre de l'action « Gardiens de la Ruche », une action participative impliquant directement les citoyens, les entreprises, les associations et les communes dans la mise en place des dispositifs de piégeage.
La Province met ainsi à disposition des citoyens, entreprises, associations et communes des kits comprenant un pot en plastique, un couvercle avec filtre sélectif pour permettre aux frelons d'y entrer mais pas d'en ressortir, et une éponge qu'il faudra donc imbiber d'un mélange composé de bière brune, sirop de fruits rouges et vin blanc. Les kits seront distribués par l'administration communale après inscription.
Cette initiative s'inscrit dans une démarche de protection des insectes notamment des abeilles domestiques qui constituent la principale proie du frelon asiatique. La prédation persistante exercée à l'entrée des ruches perturbe fortement l'activité de butinage, réduit les ressources disponibles pour la colonie (nectar, pollen) et peut entraîner son affaiblissement, voire son effondrement à l'approche de l'hiver.
Via les différents canaux de communication, la Commune diffusera des informations sur l'espèce et les moyens de lutte.
Il est proposé au Conseil communal d'approuver le présent règlement relatif à la destruction des nids de frelons asiatiques dans les domaines public et privé.

Séance à huis clos

SERVICE SECRETARIAT BOURGMESTRE

(8) Plan général d'urgence et d'intervention communal - Mise à jour - Information

Le Conseil communal voudra bien trouver en annexe la mise à jour du Plan général d'urgence et d'intervention communal (PGUIC), pour information.
Ce document définit l'organisation de notre commune en cas de situation d'urgence, qu'il s'agisse d'un accident majeur, d'un incendie important ou d'un événement climatique extrême.
Cette révision était nécessaire pour actualiser les coordonnées des intervenants et adapter nos procédures aux réalités actuelles du terrain.
Le travail a été réalisé en collaboration avec nos services communaux, la police, la zone de secours et les services du Gouverneur.